

Circulaire d'information

INFCIRC/879 6 juillet 2015

Distribution générale

Original : français

Communication en date du 10 juin 2015 reçue de la mission permanente de la France auprès de l'Agence

- 1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la France auprès de l'Agence une communication datée du 10 juin 2015.
- 2. La communication est reproduite ci-après pour information, conformément à la demande qui y est formulée.



Représentation permanente de la France auprès de l'Office des Nations unies et des Organisations internationales à Vienne

Vienne, mercredi 10 juin 2015

NV Dfra Vienne/2015 543086

La Représentation Permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Directeur général de l'Agence internationale de l'Energie atomique et a l'honneur de lui faire parvenir en pièce jointe le texte d'une déclaration prononcée par le Gouverneur pour la France le 8 juin 2015 sous le point de l'ordre du jour du Conseil des Gouverneurs relatif au Rapport annuel pour 2014.

La Représentation Permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales à Vienne demande que cette Note verbale soit diffusée comme document d'information circulaire de l'AIEA.

La Représentation Permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Directeur Général de l'Agence internationale de l'Energie atomique les

assurances de sa très haute considération./

P.J.: 1

Monsieur le Directeur général de l'Agence internationale de L'Energie atomique

Vienne

Conseil des Gouverneurs Juin 2015

Point 3 de l'ordre du jour

(Document GOV/2015/27)

Rapport annuel pour 2014

Déclaration en réponse à la demande de modification du rapport par la Fédération de Russie

Madame la Présidente,

Nous nous associons à la déclaration prononcée par la délégation de la Lettonie au nom de l'Union Européenne.

Nous remercions le Secrétariat pour l'élaboration du rapport annuel pour 2014 présenté dans le document GOV/2015/27.

Nous sommes pleinement d'accord avec le contenu des annexes 30a et 30b, s'agissant notamment des références à l'Ukraine. Elles reflètent la résolution 68/262 de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance de l'Ukraine.

Je vous remercie Madame la Présidente.